

CONDITIONS GENERALES DE VENTE AUX PARTICULIERS

I. GENERALITES

La société BLANCHARD MOTOCULTURE a notamment pour activités le secteur d'activité du commerce de gros (commerce interentreprises) de matériel agricole. Les présentes CGV s'appliquent à toutes les ventes effectuées par BLANCHARD MOTOCULTURE sauf accord spécifique préalable à la commande qui pourrait être convenu entre le client et BLANCHARD MOTOCULTURE.

Sauf accord express préalable de BLANCHARD MOTOCULTURE, la passation d'une commande implique, l'adhésion sans réserve aux présentes conditions générales de vente. Les prospectus remis à nos clients concernant nos produits et/ou leur utilisation n'ont qu'une valeur indicative.

II. COMMANDE - DISPONIBILITE DES STOCKS ET CONFORMITE

La validité de nos prix ne saurait excéder un délai de 1 mois sauf stipulation contraire. Toute commande est matérialisée par un devis signé pour acceptation. En cas de modification ou résiliation de la commande par l'acquéreur, la société se réserve le droit de facturer les frais entraînés par l'exécution partielle ou totale de la commande, outre la réparation du préjudice subi.

Aucune commande ne sera prise en considération non accompagnée d'un bon sur papier entête commercial BLANCHARD MOTOCULTURE dûment signé et daté.

Les affaires traitées par nos représentants, ou tout autre intermédiaire d'affaires ne nous engageant qu'après confirmation écrite de BLANCHARD MOTOCULTURE, tout en précisant que le bénéfice de la commande est strictement personnel à l'acheteur et ne pourra en aucun cas être cédé sauf accord express de BLANCHARD MOTOCULTURE.

Nos produits sont livrés dans la limite des stocks disponibles. En cas d'indisponibilité du produit commandé, la société BLANCHARD MOTOCULTURE en informera immédiatement le client, et lui proposera si possible un produit d'une qualité et d'un prix équivalent. Le client aura toujours la faculté d'annuler la commande si une telle proposition ne lui convient pas.

III. PRIX ET CONDITIONS DE REGLEMENT

Les prix de vente sont indiqués en euros, toutes taxes comprises, hors frais de livraison et de transport mentionné avant validation de la commande et facturés en supplément. Toute modification de commande par le client après confirmation de sa commande par BLANCHARD MOTOCULTURE est soumise à l'acceptation expresse de cette dernière.

Les produits sont conformes aux prescriptions en vigueur relatives à la sécurité et à la santé des personnes, à la loyauté des transactions commerciales et à la protection des consommateurs au moment de leur mise sur le marché (article L411-1 du Code de la Consommation).

La commande peut être résolue par le client par courrier RAR ou par écrit sur un autre support durable en cas :

- De livraison dépassant la date limite fixée dans le bon de commande ou, à défaut d'une telle date, dans les 30 jours suivant la conclusion de la vente, après que la société BLANCHARD MOTOCULTURE ait été enjoint, selon les mêmes modalités et sans résultat, d'effectuer la livraison dans un délai supplémentaire raisonnable,
- De livraison d'un produit non conforme aux caractéristiques déclarées du produit au moment de la commande.

La commande peut être résolue par la société BLANCHARD MOTOCULTURE en cas, de refus du client de prendre la livraison du produit, ou en cas de non-paiement du prix. Pour tout paiement supplémentaire qui viendrait à s'ajouter au prix de la commande initiale, la société BLANCHARD MOTOCULTURE s'assure du consentement express de son client.

Les prix définitifs sont, pour tous les produits livrables, les prix figurant sur la commande (les prix s'entendent pour facturation au cours du jour de la commande). Les paiements sont faits à l'ordre de BLANCHARD MOTOCULTURE. A défaut de convention contraire expresse, les prix s'entendent nets sans escompte, hors taxes, départ usine, les taxes étant facturées en sus au tarif en vigueur, le cas échéant suivant les dispositions légales du pays concerné en cas d'exportation.

Le paiement est réputé effectué lorsqu'il est régularisé dans son intégralité à la date prévue sur la facture.

En cas de retard de paiement, il sera appliqué, à titre de clause pénale sur les sommes dues et à compter de la date d'échéance non respectée, des agios. Ces pénalités seront dues de plein droit et sans mise en demeure préalable, calculées sur la base de 3 fois le taux légal sur le montant TTC de la facture (le taux de l'intérêt légal à prendre en compte est celui des débiteurs professionnels, ordonnance n°2014-947 du 20/08/2014).

IV. LIVRAISON, ENLEVEMENT ET TRANSFERT DES RISQUES

Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre informatif et indicatif, ceux-ci dépendant notamment de la disponibilité des transporteurs et de l'ordre d'arrivée des commandes. Aucun retard ne saurait entraîner une quelconque pénalité ni la résiliation de la vente au profit de l'acheteur.

Le lieu de livraison indiqué au moment de la commande doit être accessible et y rester. En cas de non-conformité et contestation sur la qualité de nos produits, l'acheteur ou son mandataire sera tenu d'indiquer tout désordre sur le bon de livraison. Il en avisera de même BLANCHARD MOTOCULTURE par courrier recommandé avec accusé de réception au plus tard dans les trois jours après la réception de nos matériels.

Les réserves afférentes aux manquants et/ou avaries liés au transport de nos matériels devront être reportées sur le bon de livraison et confirmées au transporteur par courrier recommandé avec accusé de réception avec copie par lettre recommandée avec accusé de réception au fournisseur adressée dans les 3 jours à compter de la livraison des produits à peine de forclusion. L'acheteur supporte dès la livraison tous les risques des produits vendus sous réserve de propriété.

Il s'engage, en conséquence, à souscrire à ses frais tout contrat d'assurance les garantissant, et couvrant les risques d'utilisation, de destruction, perte ou vol jusqu'au paiement intégral de leur prix. L'acheteur sera tenu de s'opposer par tous moyens de droit aux prétentions que des tiers pourraient être amenés à faire valoir sur le ou les matériels vendus, par voie de saisie, confiscation ou procédure équivalente. Dès qu'il en aura connaissance, il devra aviser BLANCHARD MOTOCULTURE pour lui permettre de sauvegarder ses intérêts.

V. GARANTIES ET RESPONSABILITES – LIMITATION EN CAS DE FORCE MAJEURE OU DE CAS FORTUIT

Nos matériels neufs sont vendus sous le bénéfice de la garantie constructeur. Pour les matériels d'occasion, ceux-ci ne sont couverts par aucune garantie et livrés en l'état, sauf dérogation expresse mentionnée sur le bon de commande et confirmée par BLANCHARD MOTOCULTURE. En outre, la garantie accordée ne couvrira que le remplacement des pièces détachées nécessaires à la remise en état du matériel livré, ainsi qu'à la main d'œuvre nécessaire à la remise en état, à l'exception de tout consommable, tel que lubrifiant, joint, etc....

Sont exclus de notre garantie, les dommages entre autres énumérés ci-après ainsi que leurs conséquences, savoir : les détériorations ou désordres résultant du vieillissement, usure normale, d'une mauvaise utilisation, de modifications ou toute autre intervention sans accord préalable de BLANCHARD MOTOCULTURE, conséquences d'un accident ou sinistre. Il sera de même précisé que sont exclus de notre garantie, des défauts dus notamment à un stockage défectueux (humidité, surchauffage, manque de ventilation des locaux, etc...), à une manipulation non conforme aux règles de l'art, à un défaut d'entretien, notamment concernant le nettoyage des remorques en contact avec des sels de déneigement.

Sont considérés comme cas fortuit ou de force majeure nous dégageant de toute responsabilité, de tout dommage et intérêt, entre autres les grèves totales ou partielles, les lock-out, les interruptions de transport, le manque de matière première ou d'énergie, les accidents d'outillage survenus chez nous ou chez nos fournisseurs. En cas de force majeure ou de toute autre cause indépendante de notre volonté qui aurait pour effet de déséquilibrer gravement l'économie contractuelle, nous pourrions opter, à notre gré, pour l'une des deux solutions suivantes, soit pour la suspension de l'exécution du contrat, soit pour sa résiliation, l'une et l'autre sans indemnité.

VI. CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

Le ou les produits vendus par BLANCHARD MOTOCULTURE demeurent notre propriété jusqu'au paiement intégral de leur prix. La vente de matériels résultant d'une commande d'une ou plusieurs unités est établie sous la forme de ventes à terme en portant le transfert de propriété lors du paiement du solde de l'ensemble de ladite commande, y compris en cas de livraison et de paiement partiel. Faute de paiement par l'acheteur aux termes convenus, la vente se trouve résolue de plein droit sans qu'il soit besoin de sommation de payer préalable.

VII. LITIGES

Toutes questions relatives aux présentes conditions générales ainsi qu'aux ventes qu'elles régissent seront exclusivement régies par la loi française. En cas de litige, BLANCHARD MOTOCULTURE accueillera avec attention les réclamations de ses clients spéculant sur leur bonne foi, conformément à l'esprit qu'elle entretient depuis toujours.

La recherche d'une solution amiable sera privilégiée.

Le tribunal compétent sera celui du lieu du domicile du défendeur (article 42 du Code de Procédure Civile) ou celui du lieu de la livraison effective de la chose (article 46 du Code de Procédure Civile).

Le client déclare avoir lu et expressément accepté l'intégralité des présentes CGV, dont la clause de réserve de propriété.

Date Signature Tampon